



GROUPE
LAFLUTE ET ASSOCIES

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES

6 AVENUE EGLE

78600 MAISONS-LAFFITTE

Exercice clos le : 30 septembre 2023

APE : 6920Z

SIRET : 44966346700016

*Certifié conforme
par la Gérance*

GROUPE LAFLUTE ET ASSOCIES
9 RUE BEAUJON

Tél : 0145725252

E-mail : cla@laflute-ass.fr

75008 PARIS-08

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	727 851	100	692 335	100	35 516	5
Montant net du chiffre d'affaires	727 851	100	692 335	100	35 516	5
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 075		9 075	1	-8 000	-88
Autres produits			1			-33
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	728 926	100	701 410	101	27 516	4
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	76 740	11	85 632	12	-8 891	-10
Impôts, taxes et versements assimilés	3 882	1	3 104		779	25
Salaires et traitements	425 213	58	392 282	57	32 931	8
Charges sociales	123 183	17	81 747	12	41 436	51
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort.	2 993		499		2 494	500
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	6 500	1			6 500	
Dotations aux provisions						
Autres charges	40		1		39	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	638 552	88	563 264	81	75 288	13
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	90 375	12	138 147	20	-47 772	-35
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation en valeur en %	
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	9 403	1			9 403	
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	9 403	1			9 403	
RÉSULTAT FINANCIER	-9 403	-1			-9 403	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	80 972	11	138 147	20	-57 175	-41
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	15 993	2	32 225	5	-16 232	-50
TOTAL DES PRODUITS	728 926	100	701 410	101	27 516	4
TOTAL DES CHARGES	663 948	91	595 489	86	68 459	11
Bénéfice ou Perte	64 979	9	105 922	15	-40 943	-39

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



GROUPE
LAFLUTE ET ASSOCIÉS

LAFLUTE AUDIT ASSOCIÉS

6 AVENUE EGLE

78600 MAISONS-LAFFITTE

Exercice clos le : 30 septembre 2023

APE : 6920Z

SIRET : 44966346700016

*Certifié conforme
par la Gérance*

GROUPE LAFLUTE ET ASSOCIÉS
9 RUE BEAUJON

Tél : 0145725252

E-mail : cla@laflute-ass.fr

75008 PARIS-08

BILAN - ACTIF

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF

	Valeurs au 30/09/23		% de l'actif	Valeurs au 30/09/22		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						38
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	12 752	2 524	10 228			
Fonds commercial (1)	259 520		259 520	259 520		
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	1 437	968	469	938		
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	273 708	3 492	270 217	36	260 458	39
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						31
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	306 520	29 450	277 070	206 307		
Personnel et comptes rattachés (3)						
Créances fiscales et sociales (3)	17 595		17 595	1 980		
Débiteurs divers (3)	840		840			
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	191 779		191 779	206 069	31	
Charges constatées d'avance (3)						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	516 733	29 450	487 283	64	414 355	61
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	790 442	32 942	757 500	100	674 813	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF

	Valeurs au 30/09/23	% du passif	Valeurs au 30/09/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 210 000)	210 000	28	300 000	44
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		3		3
Réserve légale	25 296		20 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	6 418	1	115 792	17
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	64 979	9	105 922	16
SITUATION NETTE	306 693	40	541 714	80
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	306 693	40	541 714	80
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	270 726	36		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	20 000	3		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 754	1	12 225	2
Dettes fiscales et sociales	154 327	20	120 874	18
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	450 807	60	133 099	20
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	757 500	100	674 813	100

(1) Dont à plus d'un an

230 979

(1) Dont à moins d'un an

219 828

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

133 099

(3) Dont emprunts participatifs

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES « L2A »
Société à responsabilité limitée au capital de 210 000 euros
Siège social : 6 Avenue Eglé – 78600 MAISONS-LAFFITTE
449 663 467 RCS VERSAILLES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 DECEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 64 979 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	64 979 euros
Prélèvement sur réserve légale (suite réduction de capital)	4 296 euros
Dividendes Soit 30 euros par part sociale	21 000 euros
Solde affecté au poste « Report à nouveau »	48 275 euros

Le solde du poste « Réserve légale » passera alors d'un solde de 25 296 euros à un solde de 21 000 euros, soit un montant équivalent à 10% du capital social. Le solde du poste « Report à nouveau » passera d'un solde de 6 418 euros à 54 693 euros.

La mise en paiement des dividendes sera effectuée ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

 SM

commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 21 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

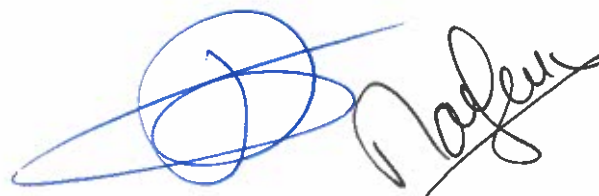
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de clôture de l'exercice	Montant des dividendes distribués	Montant éligible à l'abattement de 40%
30 septembre 2020	30 000 euros	30 000 euros
30 septembre 2021	30 000 euros	30 000 euros
30 septembre 2022	NEANT	NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 décembre 2023

**Certifié conforme
La Gérance**



LAFLUTE AUDIT ASSOCIES « L2A »
Société à responsabilité limitée au capital de 210 000 euros
Siège social : 6 Avenue Eglé – 78600 MAISONS-LAFFITTE
449 663 467 RCS VERSAILLES

RAPPORT DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 DECEMBRE 2023

Exercice clos le 30 septembre 2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires a progressé de 5%, dû pour la moitié à l'augmentation des refacturations de prestations au cabinet GROUPE LAFLUTE ET ASSOCIES.

L'apprentie a été embauchée en CDI sur cet exercice afin de gérer les missions audit.

L'un des associés gérants fondateurs a cessé ses fonctions au 31 décembre 2022. Une réorganisation du capital social a donc eu lieu.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2023, aucun événement important n'est survenu.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2023 sont de maintenir l'activité au niveau actuel. La fin de certains mandats sont compensés par de nouvelles missions ponctuelles.



RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 727 851 euros contre 692 335 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 5,13%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 075 euros contre 9 076 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 88,16%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 76 740 euros contre 85 632 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 10,38%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 882 euros contre 3 104 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 25,06%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 425 213 euros contre 392 282 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 8,39%.

Le montant des charges sociales s'élève à 123 183 euros contre 81 747 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 50,69%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 9 493 euros contre 499 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 40 euros contre 1 euro pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 638 552 euros contre 563 264 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 13,37%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 90 375 euros contre 138 147 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 34,58%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte d'une perte financière de 9 403 euros (0 euro pour l'exercice précédent), il s'établit à 80 972 euros contre 138 147 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 41,39%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 15 993 euros contre 32 225 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 50,37%.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 64 979 euros contre un bénéfice de 105 922 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 38,65%.



Au 30 septembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 757 500 euros contre 674 813 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 12,25%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 64 979 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	64 979 euros
Prélèvement sur réserve légale (suite réduction de capital)	4 296 euros
Dividendes Soit 30 euros par part sociale	21 000 euros
Solde affecté au poste « Report à nouveau »	48 275 euros

Le solde du poste « Réserve légale » passera alors d'un solde de 25 296 euros à un solde de 21 000 euros, soit un montant équivalent à 10% du capital social. Le solde du poste « Report à nouveau » passera d'un solde de 6 418 euros à 54 693 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 285 693 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 21 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

La mise en paiement des dividendes serait effectuée le 29 décembre 2023.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.



L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de clôture de l'exercice	Montant des dividendes distribués	Montant éligible à l'abattement de 40%
30 septembre 2020	30 000 euros	30 000 euros
30 septembre 2021	30 000 euros	30 000 euros
30 septembre 2022	NEANT	NEANT

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.



GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

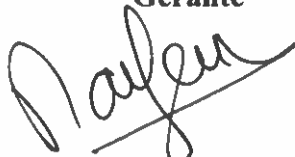
Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération brute allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

**

*

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Monsieur Thomas DONNELLY Gérant 	Madame Sophie MAYEUX Gérante 
---	---



GROUPE
LAFLUTE ET ASSOCIES

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES

6 AVENUE EGLE

78600 MAISONS-LAFFITTE

Exercice clos le : 30 septembre 2023

APE : 6920Z

SIRET : 44966346700016

*Certifié conforme
par la Gérance*

GROUPE LAFLUTE ET ASSOCIES
9 RUE BEAUJON

Tél : 0145725252

E-mail : cla@laflute-ass.fr

75008 PARIS-08

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 757 500,29 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 64 978,79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- matériel Bureau et info 3 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	259 520,00		12 751,75
CORP.	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencés & aménagés divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	1 436,68		
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	1 436,68		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL			
		TOTAL GENERAL	260 956,68		12 751,75

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dével.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			272 271,75	
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			1 436,68	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			1 436,68	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL				
		TOTAL GENERAL			273 708,43	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles		2 523,78		2 523,78
TOTAL		2 523,78		2 523,78
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Inst. générales agencem. amén.				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	498,85	468,92		967,77
Emballages récupérables divers				
TOTAL	498,85	468,92		967,77
TOTAL GENERAL	498,85	2 992,70		3 491,55

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ACTIF CIRCULANT

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	306 519,60	306 519,60	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	15 481,00	15 481,00	
	Etat & autres	2 114,18	2 114,18	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	840,00	840,00	
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		324 954,78	324 954,78	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

CAPITAUX PROPRES

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000,00	300,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice	300,00	
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	700,00	300,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	270 726,37	39 746,99	172 485,00	58 494,38
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		5 754,00	5 754,00		
Personnel & comptes rattachés		48 216,81	48 216,81		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		34 357,86	34 357,86		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices				
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	68 474,83	68 474,83		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	3 277,46	3 277,46		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		20 000,00	20 000,00		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		450 807,33	219 827,95	172 485,00	58 494,38
renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000,00			
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	29 273,63			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés	20 000,00			

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	47 105,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	47 105,00

ENGAGEMENTS

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 35 600,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 4,10 %

Table de mortalité 2021

Départ volontaire à 64 ans

turn over faible